Image not found or type unknown

Travaux de réfection à neuf du recouvrement en plomb d'un balcon

Par **Clemanz**, le **04/02/2015** à **18:07**

Bonsoir à tous, et d'avance, merci pour l'aide que vous voudrez bien m'accorder.
J'ai reçu aujourd'hui une convocation pour une AGE concernant des travaux de réfection à neuf du recouvrement en plomb d'un balcon de l'immeuble dans lequel je vis. Le règlement de copropriété ne fait nulle mention des balcons dans la définition des parties privatives et communes. J'ai cru comprendre que, en ce cas, les bacons sont considérés comme des parties privatives, sauf pour les travaux de gros œuvre qui nécessitent la participation de l'ensemble de la copropriété. Est-ce bien le cas ? Et si oui, n'y a-t-il aucun moyen de contester cela ?
Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés